

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3513**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme Spécialité Gestion et aménagement durable des espaces et des ressources

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de Perpignan Via Domitia Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Perpignan, Recteur de l'académie de Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme, 342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel intègre les sciences de la nature et les sciences sociales à sa conception et à ses pratiques de la gestion de l'environnement.

Il pose des diagnostics environnementaux à partir desquels il formule des projets de gestion concertés avec les différents acteurs du paysage (exploitants agricoles, collectivités locales, organismes de développement, associations...).

Il intervient notamment dans l'aménagement des territoires ruraux et des espaces naturels. Il contribue ainsi à la protection de l'environnement, à la conservation des ressources naturelles, et à l'amélioration du cadre de vie.

Il effectue par ailleurs des recherches bibliographiques sur banques de données spécialisées et des analyses documentaires.

Maîtriser les évolutions du milieu (artificialisation des espaces naturels, désertification des écosystèmes transformés, gestion de la ressource en eau).

Connaître le cadre juridique, administratif et sociologique de l'environnement.

Connaître les financements nationaux et européens concernant la gestion et l'aménagement du territoire.

Connaître les logiques suivies par les acteurs de la gestion des espaces : agriculture, forêt, pastoralisme, espaces protégés, espaces aménagés...

Prendre des responsabilités, avoir l'esprit d'initiative et se montrer autonome dans la réalisation.

Maîtriser l'anglais technique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la LP GADER exerce son métier au sein :

- des bureaux d'études en environnement et aménagement du territoire,
- des services techniques des collectivités locales,
- des associations environnementalistes (CPIE, conservatoire des espaces naturels),
- des parcs et réserves naturels et régionaux,
- des syndicats de pays, de rivières ou d'étang.

Ce professionnel exerce le métier de gestionnaire de territoire ou de collaborateur de gestionnaire.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Durée du parcours : 1 année composée de 2 semestres soit 18 semaines de cours et 18 semaines en entreprise.

Nombre d'UE : Le programme de la LP GADER comprend 7 Unités d'Enseignement.

La certification s'obtient après une évaluation sur 3 champs distincts concernant les unités suivantes :

Enseignements fondamentaux :

- UE 1 : Les outils d'analyse des territoires ;
- UE 2 : L'environnement politique, institutionnel, réglementaire et économique de la gestion des territoires et du patrimoine ;

Enseignements appliqués aux différentes composantes des territoires :

- UE 3 : Les espaces agricoles ;
- UE 4 : Les espaces forestiers ;
- UE 5 : Les espaces naturels et la ressource en eau ;

Formation générale personnelle et professionnelle:

- UE 6 : Techniques de communication, anglais, techniques de recherche d'emploi, assurance qualité, projet professionnel personnel ;

- UE 7 : Projets tutorés, Stage en entreprise.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 Janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). 2/3 enseignant, 1/3 professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE	X		Jury VAE de l'UPVD, ³ / ₄ Enseignants et ¹ / ₄ Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Renouvellement par arrêté du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-perp.fr/>

<http://iut-perpignan.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :